14.09.2020 – 09:20 Uhr

Négociations salariales 2020/2021 / La solidarité durant la crise : garantir les emplois, augmenter les salaires de manière raisonnable

Olten (ots) -

Les entreprises sont touchées de manière très hétérogène par la crise actuelle. Selon leur situation, Employés Suisse demande soit une augmentation salariale allant jusqu'à 1 %, soit la garantie des emplois. Il ne peut être renoncé aux hausses salariales qu'à des conditions précises.

La pandémie du coronavirus a mis tout le monde au défi : employés et employeurs. Employés Suisse constate que l'industrie a étonnamment bien géré la crise. Cela est dû en grande partie à la loyauté, au respect et à la solidarité entre employés et employeurs. Ce n'est qu'ensemble que la crise pourra être maîtrisée.

" Nous pouvons et devons considérer la crise comme une opportunité de nous organiser de manière plus équitable et durable ", déclare Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse. Il ajoute : " Dans les entreprises, pour que la solidarité à laquelle on assiste soit durable, elle doit s'accompagner d'un dialogue sur les attentes qui y sont liées, d'un dialogue sur les règles du jeu, lorsque la situation ira mieux, sur l'équilibre entre répartition des risques, des profits et des compétences décisionnelles. L'instrument approprié pour cela est la participation dans l'entreprise - elle doit être renforcée ".

Les défis économiques restent importants : actuellement, les crises s'accumulent. La pandémie est aggravée par une situation politique mondiale incertaine, des guerres commerciales, le Brexit et le changement climatique. Tous ces éléments ont un impact sur l'économie. Ensemble, nous pouvons toutefois relever les défis. La loyauté, le respect et la solidarité doivent être les valeurs directrices des négociations salariales 2020/2021.

Les entreprises de l'industrie se trouvent dans des situations très variées. Alors que certaines souffrent gravement de la pandémie ou sont touchés par d'autres crises, d'autres ne ressentent pratiquement aucun effet ou même bénéficient du coronavirus. Employés Suisse fait donc des revendications salariales différenciées. Là où la situation est bonne, les entreprises devraient verser à leurs employés jusqu'à 1 % de salaire en plus, notamment en reconnaissance de leur grand engagement pendant la pandémie. Lorsque les choses vont très mal, il est possible de renoncer à une augmentation de salaire. Toutefois, cette mesure doit clairement servir à préserver les emplois et elle doit également s'appliquer à la direction et au conseil d'administration. Ces derniers doivent renoncer à une augmentation de leurs rémunérations et bonus. Il en va de même pour les actionnaires en ce qui concerne les dividendes.

Industrie MEM

La croissance de l'industrie MEM a déjà ralenti en 2019, et maintenant la branche est durement touchée par la crise liée au coronavirus. BAK Economics s'attend à une forte baisse de la valeur ajoutée réelle de 10 %. L'année prochaine, elle devrait toutefois connaître une nouvelle hausse de l'ordre de 8,2 %. Toutefois, elle n'atteindra pas tout à fait le niveau d'avant la crise. La situation est similaire en termes de productivité : un plongeon et une très forte reprise l'année prochaine.

Au vu de la situation critique d'une part, mais aussi des bonnes perspectives et de la pénurie persistante de personnel qualifié, et en signe de reconnaissance aux employés fidèles, Employés Suisse revendique pour l'industrie MEM des augmentations de salaire allant jusqu'à 0,4 %.

Industrie chimique et pharmaceutique

L'industrie chimique et pharmaceutique est l'une des rares branches largement épargnées par la récession. BAK Economics prévoit même une croissance respectable de la valeur ajoutée de 3,5 % pour l'ensemble de la branche. L'année prochaine, elle devrait même être plus élevée (6,2 %). Sans surprise, la force motrice est l'industrie pharmaceutique. En revanche, l'industrie chimique a été touchée par la crise, parfois sévèrement.

Ces dernières années, les augmentations de salaires dans l'industrie n'ont pas suivi le rythme des gains de productivité et de la bonne situation économique. Par conséquent, des augmentations salariales tangibles sont appropriées dans l'industrie chimique et pharmaceutique malgré la pandémie. Employés Suisse demande des hausses de salaire allant jusqu'à 1 % pour l'industrie pharmaceutique et 0,5 % pour l'industrie chimique.

Le chômage partiel plutôt que des licenciements

Jusqu'à présent, de nombreuses entreprises de l'industrie ont opté pour le chômage partiel pour combler la période plate liée à la pandémie. Employés Suisse le salue, car il s'agit d'un instrument adapté et éprouvé pour le maintien des emplois. Elle demande aux entreprises d'agir selon le principe du " chômage partiel plutôt que des licenciements " chaque fois que cela est possible.

Les demandes les plus fréquentes adressées au service juridique d'Employés Suisse concernent actuellement le chômage partiel. De nombreux membres craignent de perdre leur emploi malgré le chômage partiel - ou l'ont déjà perdu. Cependant, le chômage partiel ne sert pas son but s'il ne permet pas de garantir l'emploi. Employés Suisse plaide donc pour que le chômage partiel soit utilisé aux fins prévues et ne soit pas abandonné trop tôt ni les employés licenciés. À partir du 1er septembre, il est possible de

déposer une demande de chômage partiel pour une durée maximale de 18 mois - durée qui devrait être épuisée, si nécessaire. Les employés sont appelés à accepter le chômage partiel au profit de l'ensemble de l'entreprise.

Le temps libre peut et devrait être utilisé par les employés pour se former. Il existe désormais de nombreuses offres en ligne à cet effet, y compris chez Employés Suisse. Il est particulièrement judicieux d'acquérir des compétences pour le monde du travail numérique. En ce qui concerne la formation continue, l'engagement conjoint des employés et des employeurs est nécessaire.

Protéger la santé des employés, même en home-office

La pandémie du coronavirus nous a montré une fois de plus à quel point notre santé est un bien important, notamment aussi en tant que main-d'oeuvre. En raison de leur devoir de protection, les employeurs doivent garantir un environnement qui ne rend pas leurs employés malades. En cas de pandémie, cela peut être assuré par un concept de protection dans l'entreprise, pour prévenir les infections.

Cependant, on oublie souvent que la santé doit aussi être protégée en home-office. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'ergonomie et les horaires de travail. Un fauteuil de bureau respectueux du dos est-il disponible ? L'écran d'ordinateur est-il assez grand pour travailler toute une journée ? Les pauses légales sont-elles respectées ? Aucun travail de nuit n'est-il effectué ?

Au niveau législatif, le home-office est encore peu réglementé. C'est pourquoi la plateforme, l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes orientées vers les solutions, dont Employés Suisse est membre, prévoit des interventions allant dans ce sens pour moderniser la loi sur le travail. En attendant, le home-office doit être correctement réglementés dans les entreprises. Dans un article récent, le service juridique d'Employés Suisse fait des suggestions sur ce qui doit être pris en compte et soutient les représentants des travailleurs dans ce processus.

Sur notre site Internet, vous trouverez les données et les prévisions économiques détaillées de BAK Economics :

Industrie MEM

Chimie / Pharmacie

Contact:

Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, tél. 044 360 11 41 Hansjörg Schmid, communication, tél. 076 443 40 40

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100855440 abgerufen werden.